BRIC & BROC

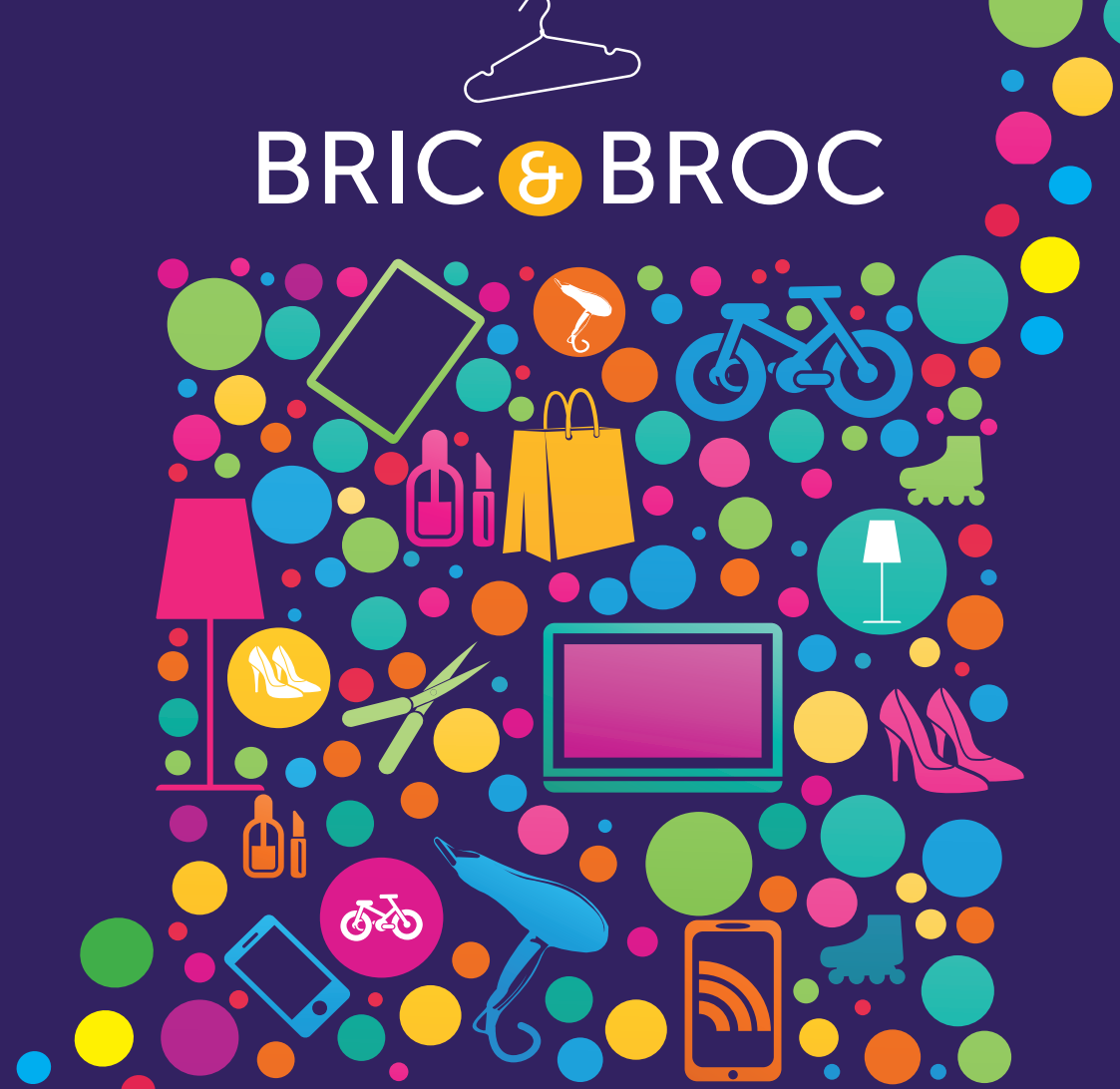

Samedi 27 mai 2023

8h > 19h

CENTRE VILLE ET RUES ADJACENTES

Les inscriptions se font par courrier à l'espace Jean-Moulin

Villiers sur Marne
www.villiers94.fr villiers94 Villiers-sur-Marne Youtube/Villiers94
Renseignements au pôle événementiel au **01 49 41 36 68 / 06 17 93 06 77**

FICHE D'INSCRIPTION POUR LES VILLIÉRAINS*

À retourner accompagnée de :

- Votre règlement par chèque libellé à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC
- **La photocopie recto / verso de votre pièce d'identité**
- La photocopie d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois

Espace Jean-Moulin
2, rue Boieldieu - 94355 Villiers-sur-Marne cedex
Tél. : 01 49 41 38 88

Nom / prénom : .....
Adresse : .....
.....
Téléphone : .....

Rue souhaitée par ordre de préférence
(sous réserve des disponibilités)

❒ 1 EMPLACEMENT DE 2 m ❒ 21 €
❒ 2 EMPLACEMENTS DE 2 m ❒ 39 €

Attention : limité à 2 emplacements de 2 m par foyer.
La confirmation sera envoyée courant mai 2023
(tout dossier incomplet ne sera pas pris en considération).

Je soussigné(e) .....
déclare avoir pris connaissance du règlement du Bric & Broc (page 4) et remplir l'ensemble des conditions requises.

Pour les mineurs, une autorisation parentale est obligatoire.

Je soussigné(e) .....
Autorise mon fils, ma fille : Nom/prénom : .....
À participer au Bric & Broc.

Le 2023

Signature :

Les mineurs devront être munis d'une pièce d'identité avec photo le jour du Bric & Broc.

INSCRIPTIONS

PAR COURRIER
VILLIÉRAINS
à partir du
Vend. 14 avril 2023

Périmètre du Bric & Broc

- rue Guillaume Budé
- rue Louis Lenoir
- rue des Fauvettes
- rue des Belles Vues
- rue du Belvédère
- place Remoiville
- place Saint-Christophe

Espace Jean-Moulin
2, rue Boieldieu / 94 355 Villiers-sur-Marne cedex
Tél. : 01 49 41 38 88

* Pour les non-Villiérains : inscription à l'Espace Jean-Moulin à partir du 22 mai 2023 aux horaires d'ouverture.
Tarifs > 2 m : 57 € et 4 m : 90 €

RÈGLEMENT
DE LA BROCANTE BRIC ET BROC

En application de la loi N° 87-962 du 30/11/87 et de la circulaire du 12/08/87

La brocante Bric & Broc est une manifestation facultative organisée par la ville, elle est intégrée à la politique municipale en faveur du développement de l'animation de la commune.
L'inscription à la brocante Bric et Broc est une démarche volontaire qui implique l'acceptation et le respect du présent règlement.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'inscription se fait auprès du service culturel - secteur animation au moyen de la fiche d'inscription dûment remplie et signée (pour les mineurs, signature de l'autorité parentale obligatoire) ainsi que des justificatifs (photocopie de la pièce d'identité recto / verso et justificatif de domicile). Le présent règlement doit être paraphé et signé par l'exposant.

MODE DE PAIEMENT

Les particuliers qui participent en tant que vendeurs ou échangeurs doivent acquitter le prix de l'emplacement le jour de l'inscription. Toute demande non accompagnée du dossier complet sera refusée.

MODALITÉS D'ACCÈS

En dehors des stands de restauration ambulante dûment mandatés par le service culturel - secteur animation, cette brocante est exclusivement réservée aux particuliers. Aucun professionnel ne sera accepté. L' organisateur se réserve le droit de faire libérer par les autorités compétentes, les emplacements occupés illégalement.

L' organisateur décline toute responsabilité quant aux vols ou détériorations subis. Les exposants s'engagent à avoir pris toutes les assurances requises en matière de responsabilité civile, objets à vendre et biens personnels.
La participation n'est valable que pour la date citée sur la fiche d'inscription.

MODALITÉS DE TARIFS

Les tarifs sont fixés selon la délibération en vigueur. Pour tous les cas réputés de force majeure par la loi et la jurisprudence et sur justificatif, tout désistement sera remboursé. Pour tous les autres cas, seuls les désistements signalés au moins huit jours avant la date de la brocante Bric et Broc seront remboursés.

Sont considérés comme cas de force majeure les événements imprévisibles et irréversibles qui, provenant d'une cause extérieure à la personne, la libèrent de son obligation.

FONCTIONNEMENT

La vente d'aliments à consommer sur place par les exposants n'est pas autorisée, à l'exception des stands dûment mandatés par le service culturel - secteur animation.
Une vérification sera effectuée au cours de la journée de la brocante, aussi il est recommandé de conserver sur soi la confirmation de l' inscription avec le numéro de stand, ainsi qu'une pièce d'identité.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation pour quelque raison que ce soit et s'engage à procéder au remboursement intégral des sommes versées par les exposants. Les exposants sont seuls responsables des objets vendus sur leur emplacement par eux ou une tierce personne. Il est interdit de diffuser de la musique au-delà d'un volume sonore audible à un mètre cinquante.

Les stands ne peuvent donner lieu à une activité de mendicité, de propagande politique ou de prosélytisme religieux.

Les substances alcooliques ainsi que les drogues illicites, ou encore le tabac, ne peuvent donner lieu à échanges ou à vente à l'occasion de la brocante Bric et Broc.

Toute personne utilisant, pour son stand, des équipements de nature à le protéger des intempéries doit s'assurer qu'ils résisteront.

L'organisateur est en droit d'exiger que les auvents, parapluies de grande dimension ou autres équipements, soient fixés de manière plus solide qu'ils ne l'ont été spontanément par les exposants et ce afin de garantir la sécurité.

L'organisateur se réserve le droit de réattribuer toute place qui n'est pas occupée à partir de 9h30. Lors du remballage, les exposants sont tenus de ne laisser aucun objet sur la voie publique.

EXCLUSION / RADIATION

Toute personne qui ne respecterait pas les conditions stipulées au présent règlement sera invitée à quitter définitivement les lieux après avoir été oralement, et brièvement, mise en mesure de s'expliquer.